

**PROCES-VERBAL du Conseil Municipal
du MARDI 2 avril 2019 à 20 H**

Sur convocation en date du 27 mars 2019 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 2 avril 2019 à 20 heures dans la salle du Conseil, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 12 mars 2019
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation du résultat 2018
- Approbation du compte de gestion 2018
- Fixation du taux des 3 taxes communales 2019
- Révision de l'AP/CP (autorisation de programmes/crédits de paiement)
- Vote du Budget Primitif 2019
- Vote des subventions aux associations 2019
- Fixation du tarif de la location de chasse 2019
- Recrutement et rémunération des animateurs pour les accueils de loisirs 2019
- Projet de mise en place de signalisation d'information locale sur la commune
- Actualisation des tarifs des accueils de loisirs
- Choix du prestataire pour la reliure de registres 2018 pour les délibérations et les arrêtés
- Informations et questions diverses

PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, Marie-Christine ANDRY, Béatrice VAUTRAIN, Marie PANIGAI, Odile CUGNART, Patrice VELTZ, Michel TELLIER, Corinne ATHANASE.

ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Jean-Louis BRIZARD à Maryline LAFOREST, Benoît BERNARD à Antoine CHIQUET, François LOURDELET à Dominique CHAUDRE.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Néant.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie PANIGAI a été nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 20 h et constate que le quorum est atteint avec 15 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du 12 mars 2019 :

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mars 2019, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.*

DELIBERATIONS

D.2019.18 : Approbation du compte administratif 2018 et affectation du résultat 2018 de la section de fonctionnement

Mme le Maire présente le compte administratif 2018,

	Résultat de clôture 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 327 057,99 €	- 293 580,00 €	- 620 637,99 €
Fonctionnement	+ 1 032 653,31 €	+ 350 055,40 €	+1 382 708,71 €
TOTAL	+ 705 595,32 €	+ 56 475,40 €	+762 070,72 €

et conformément à la loi, quitte la salle pour permettre au doyen de séance, de procéder au vote.

Sous la présidence de Mr Roger PIERRON, doyen de l'assemblée, le conseil municipal examine le compte administratif 2018, rigoureusement identique au compte de gestion de la Trésorerie d'Epernay et qui s'établit comme ci-dessus :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- d'approuver le compte administratif 2018 comme arrêté ci-dessus.*

En tenant compte des résultats de clôture au 31 décembre 2018, et les restes à réaliser d'un montant de 0 €, il est proposé l'affectation du résultat de l'exercice 2018 pour l'année 2019 selon le tableau suivant :

Affectation sur 2019	Solde
Solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	620 637,99 €
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes de fonctionnement) =	762 070,72 €
- résultat de clôture de fonctionnement 2018 :	1 382 708,71€
- déficit de clôture en investissement 2018 au 1068 :	- 620 637,99 €
- restes à réaliser 2018 :	0,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'affectation du résultat de clôture au 31 décembre 2018 comme arrêté ci-dessus.*

D.2019.19 : Approbation du compte de gestion 2018

Sous la présidence de Mme le Maire et, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation ni réserve.*

D.2019.20 : Fixation du taux des 3 taxes communales 2019

Considérant qu'il est nécessaire chaque année de voter les taux des 3 taxes communales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable, doit fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2019,

Mme le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2019,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de fixer les taux d'imposition 2019 sans augmentation par rapport à 2018, comme ci-dessous :*

	Taux appliqués en 2018	Proposition de taux pour 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	22,39 %	22,39 %	367 644,00 €
Taxe du foncier bâti	21,18 %	21,18 %	551 315,00 €
Taxe du foncier non bâti	20,67 %	20,67 %	54 135,00 €
TOTAL			973 094,00 €

- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

D.2019.21 : Révision de l'Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP)

Madame le Maire rappelle que par la délibération n°2018.17 du 27 mars 2018 le conseil municipal a décidé l'ouverture des AP/CP n°2018-01 et 2018-02.

Elle informe l'assemblée qu'au vu de la modification du planning de réalisation du projet du complexe d'équipement sportif et salle socio-culturelle, et du planning du réaménagement de la rue de Reims, il est proposé de réviser l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2018-01 et n°2018-02

Dès lors, les AP/CP initialement votés selon le tableau ci-dessous en 2018 :

N° AP	Libellé	Montants AP Hors taxes	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
2018-01	Complexe équipement sportif et salle socio-culturelle	2 353 594 € HT	16 516 €	178 589 €	1 096 443 €	1 062 046 €	0 €
2018-02	Réaménagement rue de Reims	1 626 135 € HT	0 €	11 922 €	303 181 €	889 892 €	421 140 €
Totaux		3 979 729 € HT	16 516 €	190 511 €	1 399 624 €	1 951 938 €	421 140 €

Doivent être révisés selon le tableau suivant :

N° AP	Libellé	Montants AP Hors taxes	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
2018-01	Complexe équipement sportif et salle socio-culturelle	2 407 389 € HT	16 516 €	93 203 €	863 220 €	1 434 450 €	0 €
2018-02	Réaménagement rue de Reims	1 626 135 € HT	0 €	0 €	315 103 €	889 892 €	421 140 €
Totaux		4 033 524 € HT	16 516 €	93 203 €	1 178 323 €	2 324 342 €	421 140 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la révision des ouvertures des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) sus mentionnées,

D.2019.22 : Vote du Budget Primitif 2019

Madame le Maire présente le budget primitif 2019 en tenant compte des taux d'imposition votés, et fait part de la difficulté à maintenir un excédent de fonctionnement prévisionnel satisfaisant du fait :

- du désengagement de l'Etat avec une Dotation Globale de Fonctionnement DGF qui est passée de 242 050 € en 2014 à 111 994 € en 2018, soit une baisse de plus de 50 % et dont le montant 2019 ne nous a pas encore été notifié,
- du prélèvement par l'Etat du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales « FPIC » au profit des communes dites « pauvres » qui a représenté un prélèvement de 7 283 € en 2012, de 19 623 € en 2013, de 33 000 € en 2014, de 48 716 € en 2015, de 73 341 € en 2016, de 83 999 € en 2017, de 79 960 € en 2018 et au minimum du même montant pour 2019,

- de la poursuite de l'augmentation des charges patronales sur les cotisations sociales et retraites, des avancements d'échelon de droit représentant une hausse de la masse salariale brute de 1 900 € et des changements de grade des agents, représentant une hausse de la masse salariale de 112€50,
- du coût du Versement Transports (VT) mis en place au 1er janvier 2016 par la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la marne (CCGVM), à hauteur de 0,55% de la masse salariale pour toutes les entreprises et ce, y compris pour les collectivités qui emploient plus de 11 salariés, ce qui représente une nouvelle dépense obligatoire supplémentaire pour la commune de DIZY d'un montant prévisionnel de 3 685 € pour 2019,
- des conditions de plus en plus sévères d'attribution des subventions en matière d'investissement,
- de la réforme de la taxe d'habitation mise en place qui devrait aboutir à l'exonération en moyenne de 80% des contribuables à l'horizon 2020,

Mme le Maire rappelle le travail effectué lors du DOB et propose donc au conseil municipal un budget primitif 2019 dont le détail par chapitre est précisé dans l'annexe jointe.

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses des deux sections comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 477 650,00 €	2 477 650,00 €
INVESTISSEMENT	2 609 000,00 €	2 609 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le budget primitif 2019 comme détaillé ci-dessus,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

D.2019.23 : Vote des subventions aux associations pour 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions pour l'année 2019,

Considérant que les élus impliqués dans une des associations s'abstiennent de prendre part aux débats et au vote, *à savoir ne participent pas au vote pour le Comité de Jumelage, Corinne ATHANASE, Odile CUGNART, Barbara NAVEAU, Roger PIERRON, Michel TELLIER, pour la Confrérie de St-Vincent, Antoine CHIQUET et Patrice VELTZ, pour Histoire de Rythme Roger PIERRON, pour Chœur en Portée Anne LASSALLE et pour l'Entraide Alimentaire ENRESO 51, Dominique CHAUDRE.*

Madame le Maire propose au conseil municipal de répartir les subventions 2019 comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2019

Association	Subvention versée n-1	Subvention demandée	Proposition du conseil
Véronèse	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Comité de Jumelage	300,00 €	300,00 €	300,00 €
APE Dizy	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Les Doigts Agiles	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Confrérie de Saint Vincent	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Histoire de Rythmes	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Amicale du personnel communal	3 000,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €
Entraide alimentaire ENRESO 51	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
S Pass Détente	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Aide à Domicile Dizy	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Matières et Couleurs	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club Amitié Solidarité Dizy	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Champagne K'Danse	150,00 €	200,00 €	200,00 €
Chœur en Portée	0,00 €	2 500,00 €	500,00 €
Ecole élémentaire	Voir délibération n° 2019-10		3 510,00 €
Ecole maternelle			1 470,00 €
Totaux			12 180,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NATIONALES 2019

Association	Subvention versée n-1	Proposition du conseil
Association des paralysés de France	40,00 €	40,00 €
AFM Téléthon	40,00 €	40,00 €
Association prévention routière	40,00 €	40,00 €
Pays d'Epernay et son Patrimoine	40,00 €	40,00 €
AFSEP (sclérose en plaques)	0,00 €	40,00 €
Secours catholique	0,00 €	40,00 €
Secours populaire	0,00 €	40,00 €
Familles Rurales Marne	0,00 €	40,00 €
Totaux		320,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en tenant compte des abstentions précitées, décide :

- de valider les propositions ainsi faites,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019,
- d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

D.2019.24: Fixation du tarif de la location de chasse 2019

Mme le Maire rappelle le tarif de la location de chasse applicable sur la commune qui est actuellement de 200 € à l'année. Elle rappelle que la commune fait appel régulièrement aux services des chasseurs pour la lutte contre la prolifération des renards et des lapins sur le territoire de la commune et propose au conseil de reconduire le tarif en vigueur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de reconduire le tarif annuel de location chasse à 200 € pour l'année 2019,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

D.2019.25 : Recrutement et rémunération des animateurs pour les accueils de loisirs 2019.

Madame LAFOREST, Adjointe à l'Enfance, indique que dans le cadre de l'ouverture des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, et en fonction des besoins, il sera nécessaire de procéder au recrutement d'animateurs.

Il convient donc d'autoriser Mme le Maire à procéder au recrutement d'agents d'animation, en fonction des besoins, pour les accueils de loisirs et de fixer les échelles de rémunération comme suit, sachant que le SMIC horaire au 1^{er} janvier 2019 est de 10,03 €.

	Directeur	Sous-directeur	Animateur diplômé	Animateur non diplômé
Grade	Adjoint d'animation principal de 2eme classe	Adjoint d'animation principal de 2eme classe	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
Echelon	6 (10€84/h)	4 (10€38/h)	4 (10€16/h)	1(10€07/h)
Temps supplémentaires				
Forfait sortie + de 10h/jour	5h/sortie	5h/sortie	5h/sortie	/
Réunion de préparation initiale	2h00	2h00	2h00	2h00
Préparation des accueils	3h/semaine	3h/semaine	1h/semaine	1h/semaine
Rangement en fin d'accueil	2h00	2h00	2h00	1h00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de procéder aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des accueils de loisirs,*
- *de fixer la rémunération en fonction de la grille ci-dessus,*
- *de prévoir les crédits nécessaires au budget 2019.*

D.2019.26 : Projet de mise en place de signalisation d'information locale sur la commune

Mme le Maire propose à l'assemblée de faire appel à un cabinet d'études pour faire réaliser un projet de SIL sur la commune de façon à répondre aux besoins de l'économie locale tout en respectant la réglementation en vigueur en matière de publicité. Ce projet sera réalisé avec l'ensemble des partenaires professionnels locaux dont la Mission Unesco, le Département, la CCGVM, le CIVC, le Comité de Tourisme, le PETR...

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser Mme le Maire à faire appel à un cabinet d'études pour une assistance technique en AMO pour la réalisation de SIL sur la commune de DIZY,*
- *de demander des subventions à ce titre,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

D.2019.27 : Actualisation des tarifs des accueils de loisirs

Mme LAFOREST, Adjointe à l'Enfance, fait part à l'assemblée de la proposition des membres de la Commission Enfance, de réviser les tarifs des repas et des accueils de loisirs, périscolaire et extrascolaire, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.

La Commission propose au conseil municipal d'appliquer une augmentation de 4% en moyenne sur l'ensemble des services, selon les tableaux suivants :

- **Accueils périscolaires matin, midi et soir**
(et garderie de 18h à 18h30, 50 % du tarif horaire indiqué)

Lieu d'habitation	Régime allocataire	Nbre d'enfant(s) inscrit(s)	- 2000 €/mois	entre 2000 et 3500 €/mois	+ de 3500 €/mois
			TARIFS EN €		
DIZY ET CHAMPILLON	CAF	1	1,80	2,00	2,10
		2ème et +	1,40	1,50	1,60
	AUTRE	1	1,90	2,10	2,20
		2ème et +	1,50	1,60	1,70
EXTERIEUR	CAF	1	2,00	2,20	2,30
		2ème et +	1,55	1,65	1,75
	AUTRE	1	2,15	2,30	2,40
		2ème et +	1,60	1,70	1,80

- Tarif du mercredi :

		- 2000 €/mois				entre 2000 ET 3500 €/mois				+ 3500 €/mois			
		TARIFS EN €											
Nbre d'enfant(s) inscrit(s)		DIZY		EXTERIEUR		DIZY		EXTERIEUR		DIZY		EXTERIEUR	
		CAF	AUTRE	CAF	AUTRE	CAF	AUTRE	CAF	AUTRE	CAF	AUTRE	CAF	AUTRE
1/2 journée sans repas	1	7	8.50	7.60	9.10	7.50	9	8.10	9.70	7.90	9.60	8.60	12.30
	2ème et +	5.40	6.90	6.10	7.60	5.70	7.30	6.50	8	6.10	7.70	6.90	8.40
1/2 journée avec repas	1	11.70	13.20	12.90	14.40	12.50	14	13.70	15.30	13.20	14.90	14.60	16.20
	2ème et +	9	10.50	10.20	11.70	9.60	11.20	10.90	12.40	10.20	11.80	11.50	13.20
journée complète avec repas	1	17.60	20.50	19.10	21.90	18.70	21.80	20.20	23.40	19.80	23.20	21.40	24.70
	2ème et +	13.50	16.40	15.00	18.00	14.40	17.50	16.00	19.10	15.20	18.50	16.90	20.20

- Tarif de la restauration scolaire

	Tarifs actuels (depuis 2017)	Tarifs proposés par la commission pour la rentrée scolaire de septembre 2019
DIZY	3€20	3€30
CHAMPILLON	3€35	3€50
EXTERIEUR	4€30	4€50
ADULTES (<i>enseignants et personnel communal extérieur au service de restauration scolaire</i>)	Fixé en 2018 6 €	6 €

• **Tarifs des accueils de loisirs des vacances scolaires :**

			- 2000 €/mois	entre 2000 et 3500 €/mois		+ de 3500 €/mois		
TARIFS EN €								
Lieu d'habitation	Nbre d'enfant(s) inscrit(s)	Accueil	CAF	AUTRE	CAF	AUTRE	CAF	AUTRE
DIZY	1er enfant	journée	13.20	15.80	14.00	16.70	14.90	17.80
		1/2 journée	10.20	11.40	10.80	12.20	11.50	12.90
		garde 17 à 18 h	1.80	1.95	2.00	2.10	2.10	2.20
	2ème enfant et suivants	journée	10.20	12.70	10.80	13.50	11.50	14.40
		1/2 journée	7.80	9.00	8.30	9.70	8.80	10.30
		garde 17 à 18 h	1.40	1.50	1.50	1.60	1.60	1.70
EXTERIEUR	1er enfant	Journée	14.20	16.70	15.20	17.90	16.00	18.90
		1/2 journée	11.20	12.50	11.90	13.20	12.60	14
		garde 17 à 18 h	2.05	2.15	2.20	2.30	2.30	2.40
	2ème enfant et suivants	journée	11.20	13.70	11.90	14.50	12.60	15.50
		1/2 journée	8.80	10.10	9.40	10.70	10.00	11.40
		garde 17 à 18 h	1.55	1.60	1.65	1.70	1.75	1.80

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Mme le Maire à procéder à l'actualisation des tarifs modifiés selon les tableaux ci-dessus et ce, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.

D.2019.28 : Choix du prestataire pour la reliure des registres 2018 des délibérations et des arrêtés

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de faire procéder à la reliure des registres des délibérations, et arrêtés de la commune pour l'année 2018.

Un devis a été demandé aux sociétés « SEDI » et « LA RELIURE DU LIMOUSIN » dont le détail est indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOM DE LA SOCIETE	DESCRIPTIONS	P.U. H.T.	PRIX TTC	OBSERVATIONS
LA RELIURE DU LIMOUSIN	1 registre des arrêtés 2018 en 2 volumes de 357 feuilles (coloris bleu)	149,50 €	157,72 €	Le commercial vient chercher les feuilles et ramène les registres
	1 registre des délibérations 2018 (coloris vert)	97,50 €	<u>102,86 €</u> 260,59 €	
SEDI	1 registre des arrêtés 2018 de 357 feuilles (coloris bleu)	115,00 €	138,00 €	Il faut envoyer les feuilles à SEDI à nos frais et ajouter le coût du retour des registres
	1 registre des délibérations 2018 (coloris vert)	115,00 €	<u>138,00 €</u> 276,00 €	

La société « LA RELIURE DU LIMOUSIN » étant la mieux disante, Mme le Maire propose de passer la commande à cette société pour un montant de 247,00 € HT, soit 260,59 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de confier à la société « LA RELIURE DU LIMOUSIN », la reliure des registres pour un montant HT de 247,00 €, soit 260,59 € TTC*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer le bon de commande*

Informations et questions diverses :

CCGVM

Conseil communautaire : mercredi 27 mars à Mareuil sur Ay

EAU / ASSAINISSEMENT : contrôle de la qualité de l'eau le 21 février par Veolia au restaurant scolaire, dans le cadre des contrôles réguliers obligatoires du prestataire.

ECLAIRAGE PUBLIC : proposition de transfert de la compétence au SIEM qui sera étudiée en réunion de bureau communautaire le 24 avril prochain.

TRANSPORTS:

- réunion à Paris le 14 mars avec la Commission Transports, Mobilité, Voirie de l'Association des Maires de France pour le projet de loi sur les mobilités et les Autorités Organisatrices de Mobilités, AOM,
- atelier à CHALONS le 18 mars sur les TER 2020 dans la Région Grand –Est. Les élus ont fait remonter la demande des usagers d'augmenter les cadencements des TER Epernay-Paris et Epernay-Reims,
- enquête de la DREAL Grand Est sur le Panorama des Nouvelles Mobilités,
- mise en place de la Charte SIM, Système d'Information Multimodal, par la Région Grand-Est qui remplacera le site VITICI du Département de la Marne.
- marquage CCGVM par floquage du car de la Régie transports scolaire le 2 avril par Champagne Publicité,
- COPIL avec le cabinet ALTRANS entre CAECPC et CCGVM pour l'extension du réseau lignes de bus : 28 mars et 29 mars. Définition des arrêts et des statuts du Syndicat mixte à créer.
- 29 mars : vote de la décision de la Région Grand-Est en séance plénière à METZ de rendre les transports scolaires des primaires totalement gratuits à partir de la rentrée 2019/2020 (à ce jour 12€ par enfant par année scolaire).

EGLISE : signature du devis de réparation urgente de la toiture de l'église St-Timothée de DIZY auprès de l'entreprise GRONGNET

VITEFF : réunion le 2 avril à la Villa Bissinger

CIAS : réunion le 13 mars sur l'analyse des besoins sociaux des seniors et CA le 14 mars

MJCI : réunion le vendredi 15 mars avec le Directeur pour la programmation des spectacles sur DIZY pour la prochaine saison 2019/2020

PETR : réunion le 14 mars avec les élus pour connaître leurs attentes avec un questionnaire est à rendre pour le 30 mars et comité le 28 mars

PNR : signalétique des aires de covoiturage sur le territoire, pour DIZY au parking du stade

20ème édition de Musiques en Champagne : un concert est prévu le 24 août à DIZY.

REUNIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Plan Local d'Urbanisme PLU : finalisation prévue le 8 avril avec Mr ROUALET.

UNESCO : AG avec vote du budget le 15 mars à Epernay et le 21 mars, journée Livre Blanc de l'Énotourisme en Champagne chez Feuillatte à CHOUILLY

Coopérative de CHAMPILLON : AG le 15 mars

SIHAMM : réunion pour le vote du budget le 21 mars à JALONS

Boucles de la Marne du dimanche 26 mai 2019 : réunion le mardi 19 mars à AY : l'organisateur demande aux communes traversées de fournir des bénévoles signaleurs. Mme le Maire de DIZY a transmis le 22 mars le nom des 2 bénévoles qui figureront sur l'arrêté préfectoral. Un arrêté municipal devra être pris pour interdire le stationnement dans le haut de la rue de Reims. Le passage des cyclistes est prévu le dimanche matin.

Enquête sur le patrimoine bâti historique susceptible d'accueillir des manifestations culturelles à l'initiative du Département de la Marne, rendue le 20 mars. Réponse négative, aucun bâtiment ne répondant aux critères exigés.

GENDARMERIE : modification d'un membre de l'unité de contact et appel à la vigilance de tous face à la recrudescence des tentatives de vols et cambriolages.

TRAVAUX

Passage de la balayeuse société BRM le 2 avril

PROJET STADE/SALLE SOCIOCULTURELLE

14 mars : Commission Sécurité SDIS à Fagnières : avis favorable

14 mars : Sous-Commission Départementale Accessibilité : SCDA : avis favorable

Commission travaux le jeudi 28 mars

PROJET rue de REIMS : Choix du SPS et validation des documents en cours.

22 mars : Contrôle annuel dans le cadre de la lutte contre les nuisibles par le prestataire mandaté par la commune, la CAMDA, pour la dératisation et la sanitation. Cette société intervient aussi au cours de l'année en cas de besoin sur l'ensemble du village.

Cimetière : remise en état du portail en régie.

ENFANCE

Crèche municipale « Les Canaillous » : spectacle le 26 mars

Écoles maternelle et élémentaire :

14 mars : pose de barrières devant la sortie de l'école élémentaire

26 mars : spectacle MDA : « Loup et Co » pour les maternelles

29 mars : 2^{ème} conseil des écoles

ALSH 1^{ère} semaine des vacances de Pâques : 15 enfants inscrits.

Restauration scolaire : réunion le jeudi 28 mars avec le prestataire API pour une présentation du service aux familles avec dégustation.

ADMINISTRATION

21 mars : Réception de l'arrêté préfectoral de notification de la liste 2019 des biens sans maître non bâtis, la commune de DIZY n'est pas concernée.

Commission Administration le lundi 1^{er} avril.

VIE LOCALE/ COMMUNICATION

Commissions d'Attributions de Logement : Plurial Novilia : 18 mars et 1^{er} avril et point avec le directeur sur le parc locatif de DIZY, le suivi des logements mis en vente et les éventuels projets.

Comité de Jumelage : CA le 20 mars.

MDA : distribution des colis aux aînés non présents au repas.

K'Danse : soirée dansante le samedi 16 mars à la salle des fêtes.

Passage du Rallye des vins de Champagne les 23 et 24 mars à DIZY.

BIBLIOTHEQUE : Spectacle « Loup et Co » le 26 mars organisé par la Bibliothèque de la Marne BDM pour les enfants de la maternelle et de la crèche municipale.

Amicale des Parents d'Elèves : samedi 30 mars soirée LOTO des écoles.

Mme le Maire donne la parole aux élus présents.

Patrice VELTZ s'interroge sur la présence récemment constatée de quelques rats au niveau de l'avaloir rue du Vieux Château. Mme le Maire rappelle que la CAMDA, prestataire de la commune, a effectué une dératisation sur l'ensemble du village le 22 mars 2019.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 23 h.

Madame le Maire,
Barbara NAVEAU



Mme la secrétaire de séance
Marie PANIGAI